

CARTE D'IDENTITÉ



Hervé LEVANO, Rasmus OLESEN et Valérie REIG
Viticulture AOC Banyuls et Collioure
8,85 ha
3 UTH



Le Domaine CASABLANCA-NENU, situé sur la côte Vermeille à Banyuls, existe depuis 1870. Il fût l'un des premiers en appellation Banyuls (vin doux naturel) et est aussi en appellation Collioure (vin sec) depuis 1980. Les trois associés, Hervé Levano, Rasmus Olesen et Valérie Reig cultivent aujourd'hui les 8,85 ha de coteaux du domaine, dont 4,71 ha en désherbage mécanique et pâturage hivernal par des brebis.



CONTEXTE PHYSIQUE

- Climat méditerranéen
- Coteaux à fortes pentes
- Sols schisteux
- Pluviométrie annuelle moyenne : 557,6 mm (source Météo France 1981-2010)

Ce domaine est situé sur la côte Vermeille, un terroir caractérisé par un sous-sol schisteux et des coteaux à pentes abruptes plongeants dans la mer Méditerranée. Des vents forts soufflent régulièrement tout au long de l'année. Le plus important est la Tramontane, vent sec et froid, allant des terres vers la mer (direction Nord-ouest vers Sud-Est). La forte présence de ces vents permet de limiter le développement des maladies et donc le recours aux fongicides. Le climat méditerranéen caractérisée par une faible pluviométrie est compensé par la présence d'un sous-sol schisteux favorable à l'enracinement profond de la vigne.

NOS PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES



Vulnérabilité des exploitations au changement climatique



Désherbage mécanique (treuil) et pâturage hivernal des vignes en coteaux

Sélection massale

LE DECLIC



Les associés :

En 1980, Laurent Escapa travaillait les 1,5ha dont il avait hérité, ainsi que des vignes en location et était adhérent d'une coopérative. Laurent ayant le désir de faire ses propres vins s'associe à un autre exploitant, Alain Soufflet, et quitte la coopérative en 1983.

Hervé Levano, océanographe de formation connaît « depuis toujours » la famille Escapa. En 1998, il quitte Paris et vient s'installer à Banyuls avec Alain et Laurent et est salarié ponctuel sur le domaine. En 2004 Alain prend sa retraite et Hervé s'associe à Laurent.

Valérie vient compléter le duo d'associés en 2001. Elle est professeure d'équitation et introduit le travail du sol à la mule sur le domaine.

Le domaine est en « conventionnel » mais il n'y a déjà plus d'apport d'engrais minéraux de synthèse depuis 1989, Laurent étant persuadé que ce n'est pas bon pour la qualité du vin. Tous les amendements sont organiques depuis cette date-là (composts, bactériol, fientes...)

À l'arrivée d'Hervé puis de Valérie, le domaine entame un virage en termes de pratiques phytosanitaires. Les fongicides et les insecticides de synthèse ne sont plus employés depuis 2001. Le travail du sol au mulet est introduit sur le domaine en 2002 et des essais de désherbage mécanique commencent sur 80 ares.

Hervé amène l'idée des couverts végétaux dans le souci de réduire à la fois le temps de travail et l'utilisation des herbicides. Commence alors une série d'essais, de réussites et d'échecs qui ont conduits aux pratiques actuelles décrites dans ce témoignage, dont le désherbage mécanique à l'aide d'un treuil.

MON SYSTEME

INTRANTS

Fuel :

Très peu de fuel consommé. Pas de suivi précis. Le fuel est utilisé pour les véhicules (parcellaire dispersé et éloigné de la cave) et pour le treuil tractant les outils de désherbage (consommation estimée à 650 L / an pour 4ha désherbés). Une centaine de litres supplémentaire est utilisée pour alimenter les autres outils (atomiseur, débrousailluse...)

Electricité : consommation totale estimée à 4000 kW liés à 100% à la cave.

Bilan énergie : le fuel et l'électricité sont les deux principaux postes de consommation énergétique. L'électricité est utilisée pour la transformation et le fuel est principalement utilisé pour le treuil mécanique. La consommation énergétique globale est de 3700 équivalent litre de fioul soit 416 litre / ha de SAU.

Engrais

Apport de 50 à 100T de compost végétal sur les jeunes vignes

Apport de bactériosol 1 fois / an sur toute la surface + fientes de volailles

Pas d'apports d'engrais minéraux

Produits phytosanitaires

2 itinéraires techniques différents :

ITK 1 sur 4,71 ha avec désherbage mécanique au treuil et pâturage hivernal par les brebis :

- IFT herbicide = 0
- Fongicides = 3 à 4 passages de soufre (sec ou mouillable) et, si besoin, 1 passage de soufre + cuivre
- Lutte biologique : diffuseurs d'hormones pour lutter contre les vers de la grappe (confusion sexuelle)

ITK 2 sur 4,14 ha avec désherbage chimique du rang :

- IFT herbicide = 0,45 (1 passage en pleine dose avec flumioxazine et 1 passage à demi-dose avec du glyphosate)
- Fongicides = 3 à 4 passages de soufre (sec ou mouillable) et, si besoin 1 passage soufre + cuivre)
- Lutte biologique : diffuseurs d'hormones pour lutter contre les vers de la grappe (confusion sexuelle)

Plants de vigne

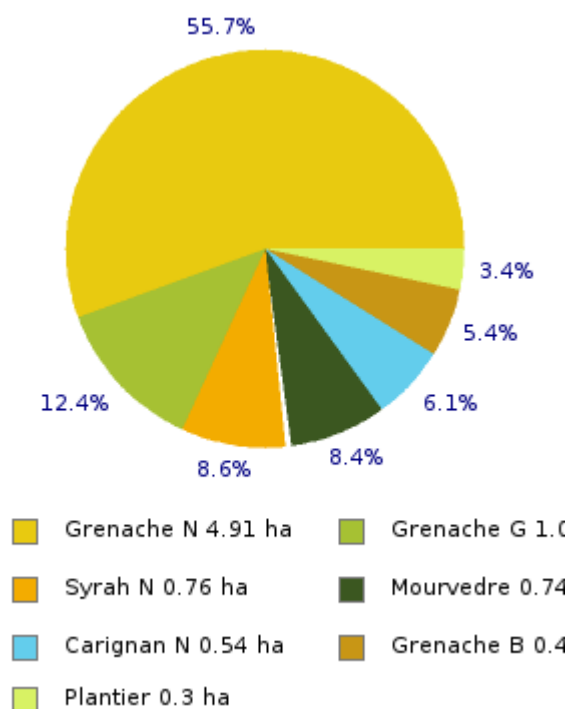
Afin de compenser l'arrêt de l'exploitation des vignes les plus anciennes du domaine (de 80 à 100

ans), des *rabassats* (plantiers) sont régulièrement plantés. 4 plantiers de 30 ares en moyenne ont été plantés entre 2012 et 2019.

- Plants greffés-soudés : 1000 plants par an à 3,5€ l'unité = 3500 € / an
- Porte-greffes : 2€ l'unité (Rupestris du Lot ou R110)

Densité de plantation : 6666 pieds /ha

ASSOLEMENT 2018



VENTES

Production 2018 : 60 hl

15 000 à 20 000 bouteilles par an

- Banyuls rouge

6000 bouteilles vendues par an

14€ la bouteille de 50cl

15€ la bouteille de 75cl

9€ la bouteille de 75cl (pour les professionnels)

- Banyuls Blanc

De 0 à 1000 bouteilles vendues par an

14€ la bouteille de 75cl

■ Banyuls blanc hors d'âge

De 0 à 500 bouteilles vendues par an

20€ la bouteille de 50cl

■ Collioure rouge

8000 bouteilles vendues par an

15€ la bouteille de 75cl

9€ la bouteille de 75cl (pour les professionnels)

■ Collioure Blanc

2000 bouteilles vendues par an

25€ la bouteille de 50cl

- 40 % en direct à la cave
- 30 % sur les salons (Paris et Strasbourg notamment)
- 30 % du chiffre d'affaire est réalisé par la vente aux professionnels :
 - Restaurants
 - Cavistes
 - Export

Les produits d'exploitation étaient de :

- 171 428 € en 2018
- 104 920 € en 2017

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation étaient de :

- 81 181 € en 2018
- 69 295 € en 2017

Les principales charges sont (valeurs de 2018) :

- Déplacements sur les salons et communication générale (annonces, insertions, publications, transports, déplacements, frais postaux, internet, téléphone, ...) : 15 317 €
- Achats d'emballages (bouteilles et cartons) : 14 231 €
- Loyer, fermage du foncier : 7200 €
- Carburant (véhicules et treuil) : 6963 €
- Aliments brebis : 3521 €
- Plants de vigne : 3428 €
- Amendements (bactériosol) : 3151€
- Produits phytosanitaires : 1609€

Soit une valeur ajoutée de :

- 90 247 € en 2018
- 35 625 € en 2017

Une fois les impôts / taxes et les charges de personnel retranchés, l'excédent brut d'exploitation était de :

- 11 055 € en 2018
- -28 935 € en 2017

La situation économique satisfait les 3 associés qui arrivent, dans les bonnes années, à dégager un salaire net mensuel moyen de 1200 € / mois / associé. La situation financière n'est toutefois pas confortable et est variable selon les années tel que le montre la comparaison des années 2017 et 2018.

MA STRATEGIE

STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

Miser sur des vins de qualité

- Produire des vins de qualité grâce à une vigne de qualité : « 90% du vin, c'est la vigne » et des méthodes de vinification naturelles
- Commercialiser son vin en direct à la cave et sur les salons

STRATÉGIE AGRONOMIQUE

Pas de certification bio mais pratiques bio !

- Favoriser la diversité biologique et génétique intra et inter-parcellaire (non utilisation de clones pour les plants de vigne, présence d'arbres et de haies, enherbement spontané...)
- Favoriser l'infiltration de l'eau par l'enherbement spontané puis le travail du sol
- Favoriser l'enracinement profond par l'arrêt de la fertilisation minérale (engrais de synthèse)

Mettre en œuvre le désherbage alternatif et la lutte biologique

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

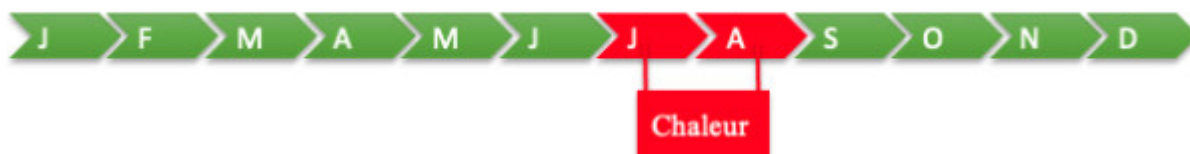
Mettre en œuvre les pratiques de l'agriculture biologique sur la majeure partie du domaine

- Réduire le temps de travail en arrêtant les techniques chronophages et très dures physiquement (labour au mulet)
- Mettre en œuvre les techniques de désherbage alternatifs malgré les conditions de relief difficile (désherbage mécanique et pâturage) pour se passer des herbicides
- S'adapter au changement climatique en sélectionnant des plants de vignes adaptés au contexte pédo-climatique (plants greffés-soudés)
- Ne pas utiliser d'engrais minéraux de synthèse pour garantir la qualité du vin et réduire l'impact environnemental

Conserver les murets de schistes en bordures de parcelles

VULNÉRABILITÉ DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

QUELS SONT LES ALÉAS CLIMATIQUES RENCONTRÉS ?

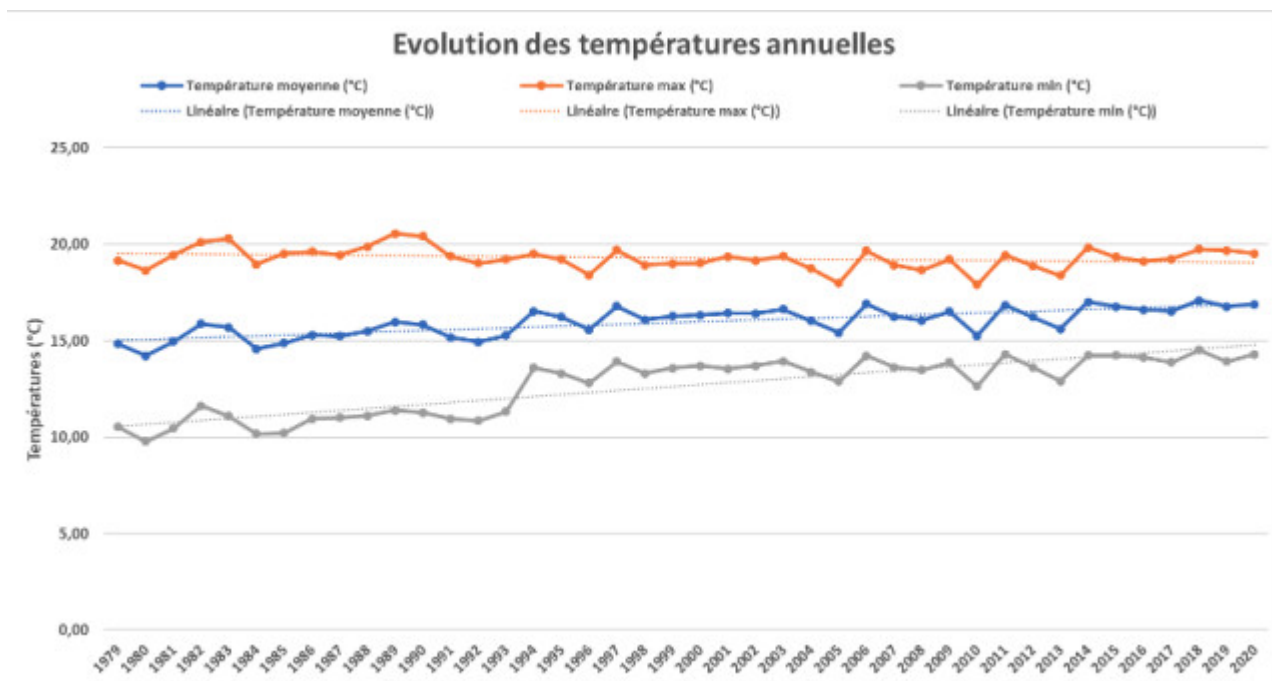


ALÉAS	PÉRIODE	OCCURENCE	INTENSITÉ
Fortes températures 	Juillet - août	Risque tous les ans depuis 2016	Jours à plus de 35°C pendant 15 jours Reste maîtrisable

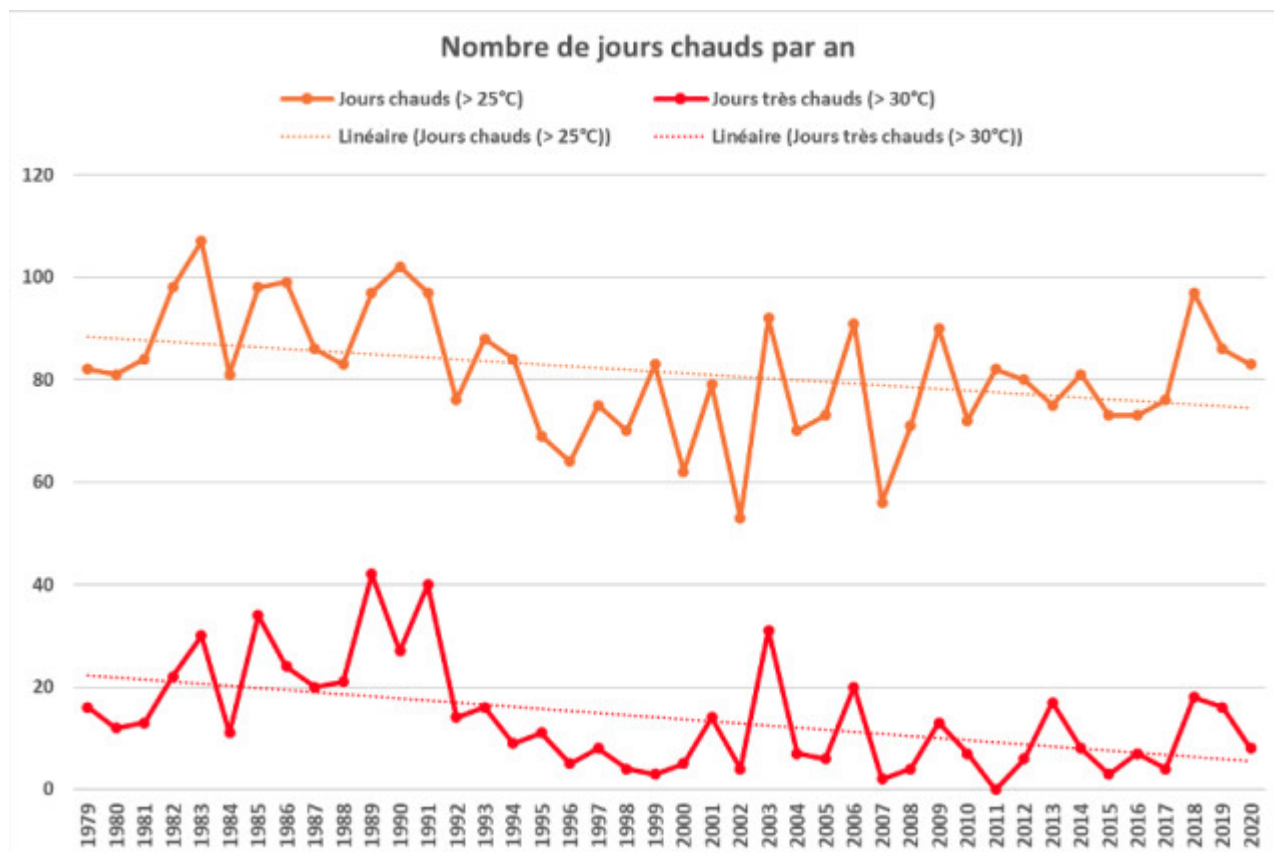
DESCRIPTION DU CLIMAT LOCAL

Les analyses climatiques portent sur la période 1979 - 2020 (Source : Agri4Cast, JRC)

Les températures annuelles :



La hausse tendancielle des températures annuelles se confirme localement sur la période d'analyse, à l'image de la situation plus générale en France. Cette hausse concerne les températures moyennes et minimales, et les trois paramètres sont plus rapprochés actuellement qu'il y a 40 ans. Cela provoque ici des dégâts sur les vignes et un impact sur les vins (voir plus bas). On observe que les températures maximales sont restées à peu près constants en 40 ans. Sur le graphique suivant, on remarque même une baisse des jours chauds (> 25°C) et des jours très chauds (> 30°C). Les températures ne sont donc pas excessives, mais la variabilité est faible.



QUELLES SONT LES RESSOURCES TOUCHÉES SUR LA FERME ?

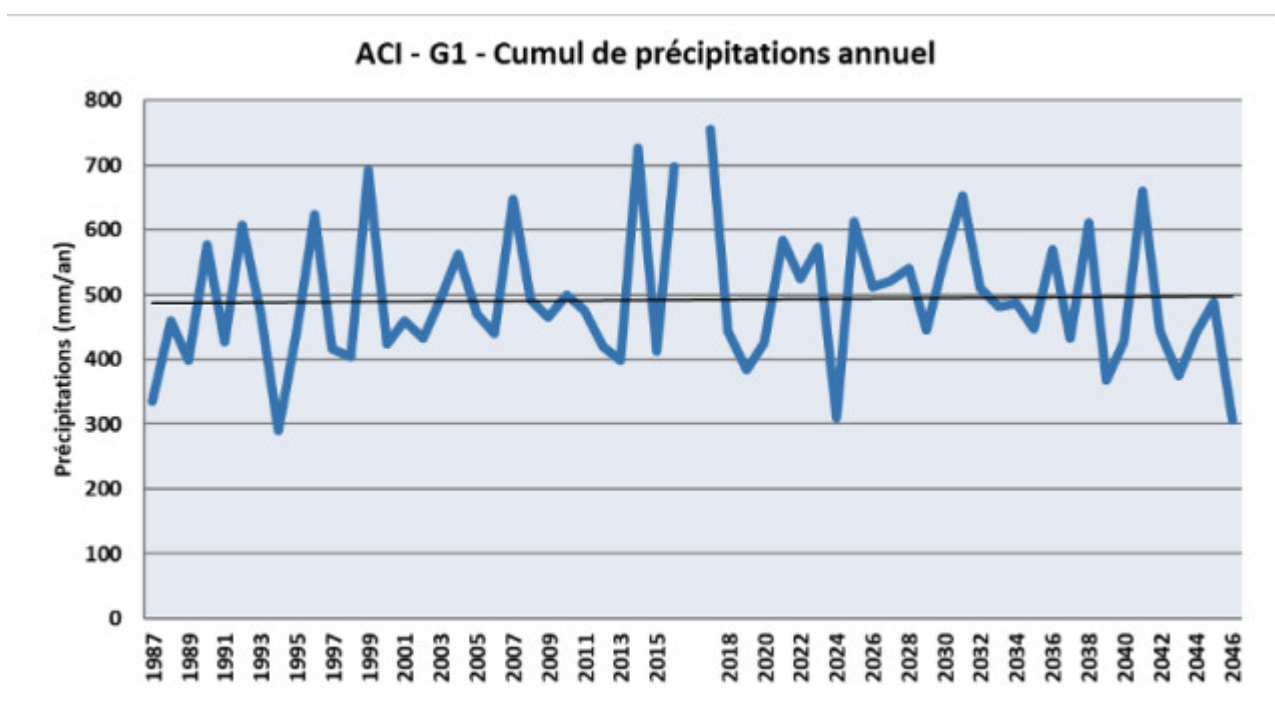
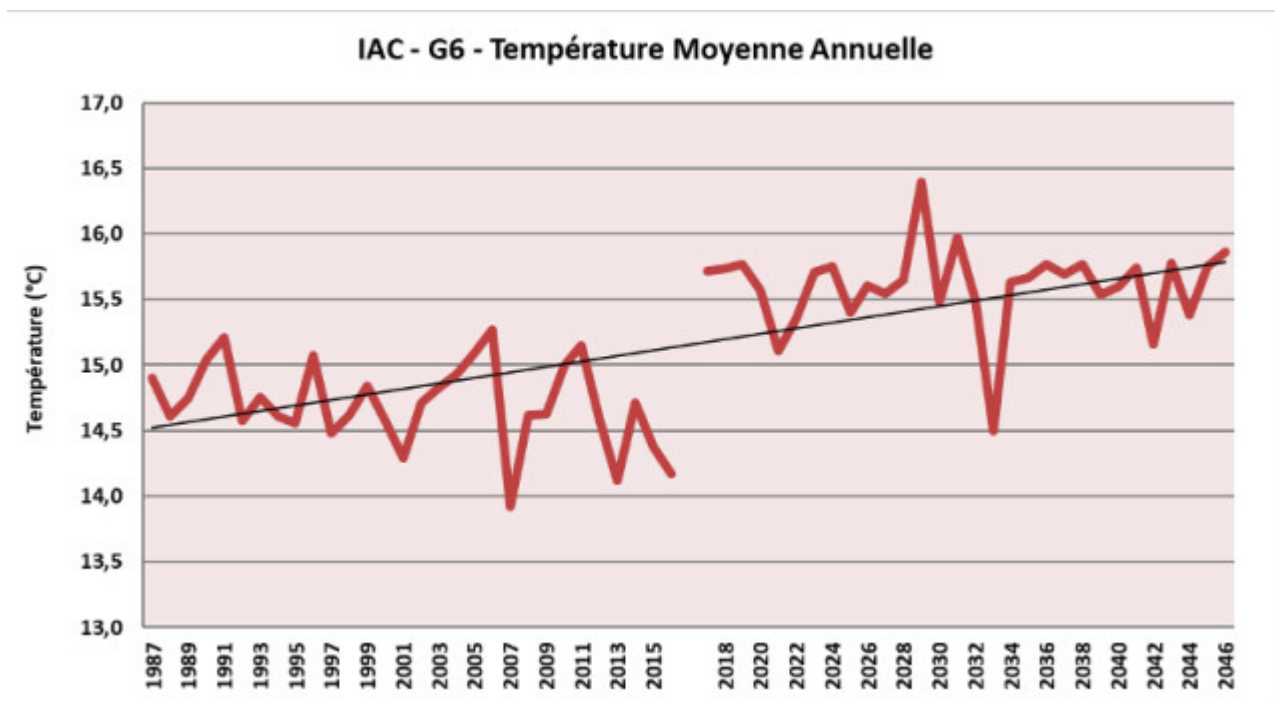
Pour l'aléa de fortes températures, la vigne peut subir des dégâts de coup de soleil : les feuilles, les grappes et les ceps crament. Les raisins sont ainsi plus sucrés, donc les vins plus alcoolisés.

QUELLES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES À VENIR LOCALEMENT ?

L'inertie climatique à l'échelle du globe implique une continuité des évolutions climatiques déjà observées localement dans les prochaines décennies. Les Indicateurs Agro-Climatiques suivant sont construits à partir des projections climatiques locales et illustrent les principaux enjeux climatiques pour un système viticulture.

Trois indicateurs sont présentés en lien avec le système de Hervé Levano :

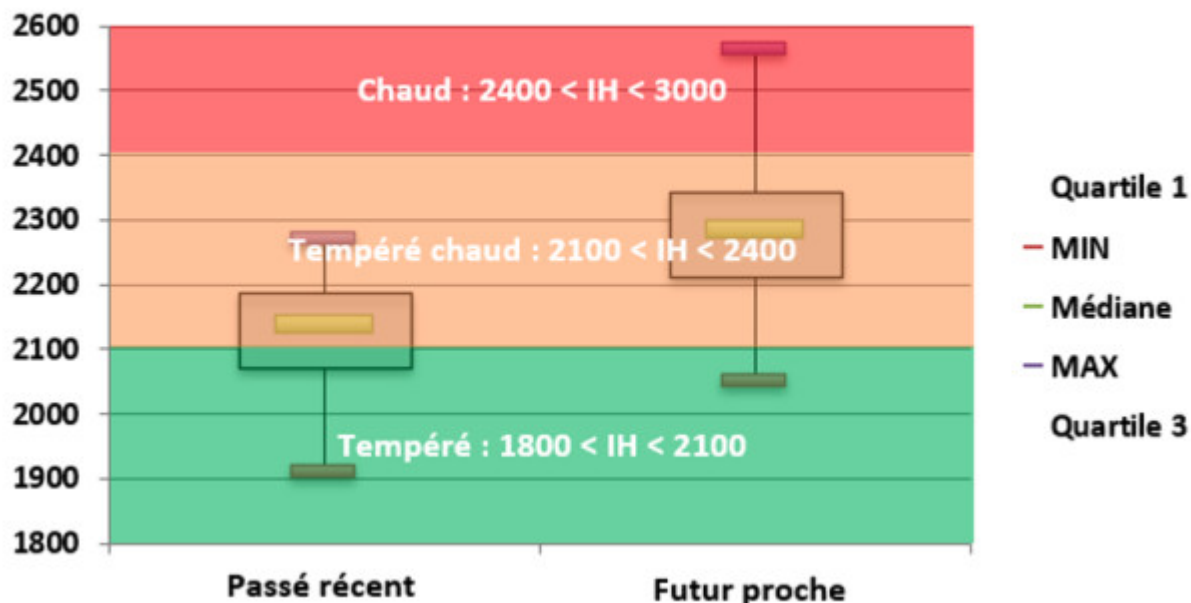
Les températures et précipitations annuelles :



Voici les projections à l'horizon 2050 pour les températures moyennes et les précipitations annuelles. On remarque une augmentation de la température et des précipitations plutôt constantes à l'horizon 2050. Ainsi, l'aléa de chaleur semble globalement avancer dans les 30 années à venir.

L'indice héliothermique de Huglin :

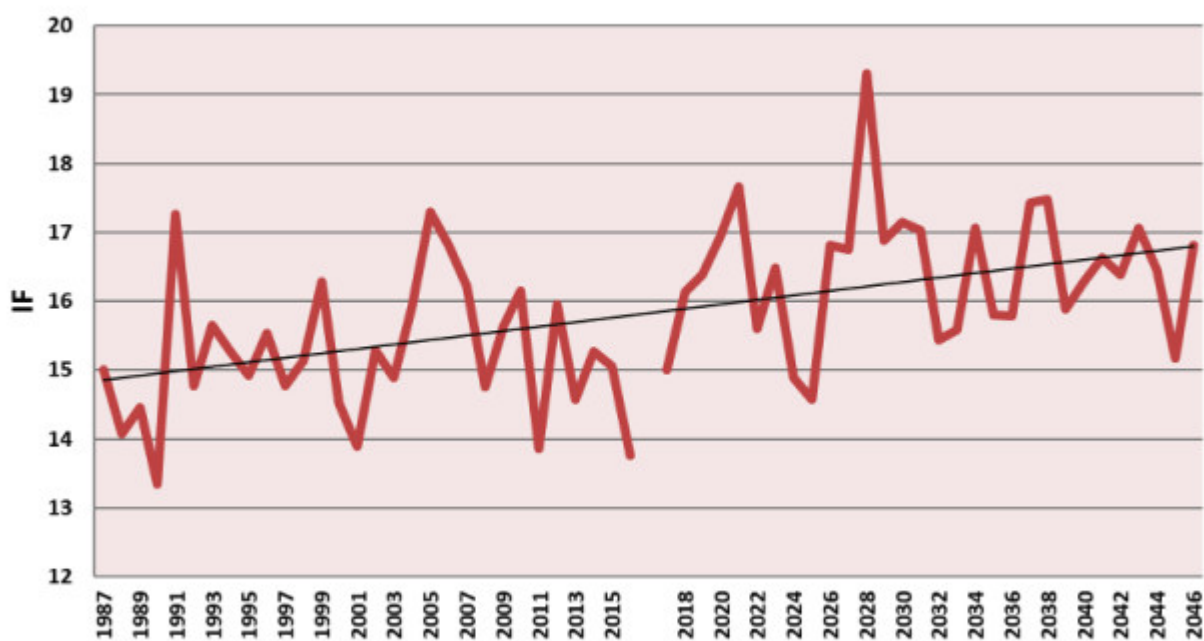
Indice Héliothermique de Huglin (du 01/04 au 30/09)



L'indice climatique viticole développé par Huglin (1978) est lié aux exigences thermiques des cépages et, également, aux taux potentiels de sucre du raisin. Dans le futur proche chez Hervé Levano, l'IH augmentera, principalement dans la classe "tempéré chaud", ce qui implique des adaptations de cépages pour éviter des plus grandes pertes de rendement dues à la chaleur et des vins trop alcoolisés.

L'indice de fraîcheur des nuits :

IAC - V2 - Indice de fraîcheur des nuits (Tn - septembre)



L'indice de fraîcheur des nuits (IF) est basé sur la moyenne de températures minimales nocturnes (Tn) pendant la phase de maturation du raisin, allant d'Août à Septembre. Il est étroitement associé à la qualité du vin (des nuits plus fraîches sont associées à une expression aromatique plus intense). Ici, l'indice de fraîcheur des nuits augmente à l'horizon 2050, rentrant dans la catégorie « Nuits tempérées » ($14 < IF < 18$).

QUELLES SONT LES PISTES D'ADAPTATION AU SEIN DE L'EARL CASABLANCA - NÉNU ?

Contre les fortes températures et la sécheresse, les exploitants désherbent au printemps pour éviter une trop forte concurrence hydrique des adventices. Les couverts végétaux spontanés leur permettent d'éviter l'évaporation de l'eau et de garder un peu d'humidité dans le sol. C'est aussi dans cette optique que le labour a été arrêté. Cela permet également de limiter l'érosion. La récolte se fait plus tôt, pour ne pas avoir des raisins trop sucrés donc des vins trop alcoolisés. Enfin, la sélection massale pratiquée sur l'exploitation permet de sélectionner les plants les plus résistants à la chaleur.

Il sera peut-être nécessaire de changer les variétés rentrant dans les cahiers des charges AOC Collioure et AOC Banyuls, pour permettre d'introduire des cépages plus tolérants à la chaleur sur l'exploitation. Des techniques peuvent être adoptées pour éviter des dégâts sur les fruits : laisser plus de feuilles sur les vignes pour garder plus d'ombre, moins d'éclaircissage des grappes pour ne pas avoir des raisins saturés en sucre... Enfin, il serait intéressant d'implanter plus de haies sur l'exploitation, pour avoir de l'ombre et un effet coupe-vent.

Pour aller plus loin :

Cette approche climatique a été possible grâce aux résultats du projet LIFE+ AgriAdapt : <https://agriadapt.eu/objectives/?lang=fr>. Ce projet a pour objectif d'évaluer la vulnérabilité des principales productions agricoles face au dérèglement climatique et aussi de proposer des plans d'adaptation durables pour accroître la résilience des systèmes agricoles.

A l'issue de ce programme européen, une plateforme web (AWA) a été conçue pour valoriser les principaux résultats du suivi des 120 fermes pilotes. Cette plateforme permet donc d'accéder à de nombreux autres indicateurs (observations, projections, indicateurs agro-climatiques) par une entrée cartographique pour différentes localités géographiques en France comme en Europe. Et de proposer des mesures d'adaptation durables envisageables à l'échelle des exploitations agricoles et des systèmes de productions.

Plateforme AWA :

<https://awa.agriadapt.eu/fr/>

Carte et point de grille de la Ferme de la Borie Haute

<https://solagro-awa.netlify.app/fr/map/75086/yield-compilation>

Mesures d'adaptation pour les grandes cultures

<https://solagro-awa.netlify.app/fr/adaptations/animals/fodder-system-and-concentrates>

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (TREUIL) ET PÂTURAGE HIVERNAL DES VIGNES EN COTEAUX

LA DÉMARCHÉ

Quelles alternatives aux herbicides dans les parcelles de vignes en coteaux ?

Une série d'expérimentations :

Depuis le début des années 2000, les trois associés ont successivement expérimenté différentes pratiques de gestion de l'enherbement dans l'objectif de se passer du glyphosate :

- A partir de 2002 : **labour au mulet**, ce qui s'est avéré être très dur physiquement et très chronophage sur les terres pentues de la côte Vermeille. D'autres solutions devaient être expérimentées en complément du labour pour alléger ce travail.
- A partir de 2008 : **essais de semis de couverts de trèfle souterrain annuel**. L'avantage théorique du trèfle souterrain est qu'il est sensé « se réveiller » à l'automne et « s'éteindre » en mars-avril. En réalité, le trèfle se développait jusqu'au mois de mai. Sa présence créait une trop forte concurrence pour la vigne. En année de canicule le trèfle pompe toute l'eau. Cette concurrence est d'autant plus forte que les vieilles vignes qui ont reçu des engrais chimiques par le passé ont développé un système racinaire superficiel et ne sont pas capables de puiser de l'eau en profondeur.
- 2009 : **expérimentation du désherbage mécanique dans le sens de la pente à l'aide d'un treuil** combiné au labour au mulet (en travers de la pente) + utilisation d'herbicides sur les 4ha très pentus
- 2011 : cette année fut très pluvieuse et le labour au mulet fut impossible. A partir de là, les 3 associés décident de **laisser un enherbement spontané** de fin novembre à mi-mars (jusqu'au débourrement) avec un entretien par pâturage.
- 2012 : début du **pâturage des parcelles de vigne**. L'objectif est de ne pas surpâturer (alors que certains de leurs collègues souhaitent un surpâturage pour limiter le développement de la végétation dans l'inter-rang). L'idée est plutôt de préparer le travail de désherbage au treuil et de faire pâturer de façon à ce que la végétation ne « bourre pas » les outils de désherbage mécanique.
- 2013 : acquisition d'un petit **troupeau de brebis en commun** (avec plusieurs vigneron). Le principe était satisfaisant mais la gestion commune du troupeau n'a pas duré pour des raisons d'organisation. Le domaine a ensuite fait l'acquisition de 5 brebis.
- 2017 : arrêt du labour à la mule (compliqué en année pluvieuse et temps de travail trop important). La gestion de l'enherbement passe donc désormais par le **pâturage hivernal des vignes**, le **broyage** à l'aide d'une chenillette à fléaux (si nécessaire) dans le but de faciliter le **travail de griffage à l'aide du treuil**.

LES SAVOIRS AGROÉCOLOGIQUES

Les pratiques actuelles de gestion de l'enherbement :

Vignes mécanisables (pente <30%) – 4,71 ha

Période	Technique	
De février à juin	Cultivateur tracté par un treuil	■ Désherbage au cultivateur tracté par un treuil : de 3 à 6 passages par parcelle ■ Temps de travail estimé entre 20 et 22h par passage soit 60 à 130 heures / ha ■ Pente maximum : 30%
De juin à novembre	Enherbement spontané	■ Peu de développement de la végétation en été ■ Développement de la flore à l'automne
De mi-novembre à mi-mars	Pâturage par les brebis	■ 5 brebis parquées dans une petite bergerie ■ Déplacement avec un camion pour faire pâturer les diverses parcelles qui ne sont pas toutes regroupées

Le treuil est utilisé pour tracter un cultivateur à 4 dents avec réglage de la largeur et de la hauteur de travail ainsi que du dévers. Le cultivateur est passé dans le sens de la pente de bas en haut puis dans la diagonale. Selon les parcelles, 2 à 6 passages sont réalisés chaque année. Dans les vignes taillées en gobelet, le cultivateur passe à quelques millimètres des ceps de vigne et assure un désherbage précis. Le câble utilisé est résistant à 1500 kg de traction.

L'inconvénient, pour la mise en œuvre de cette technique sur la côte Vermeille, est l'obligation de détruire les murettes constituant les terrasses pour pouvoir passer de bas en haut, dans le sens de

la pente. Un passage en travers de pente n'est pas possible car le dévers est trop important. De lourds travaux d'aménagement à la pelle araignée ont donc été réalisés pour enlever les murettes. Les murettes en bord de parcelle sont conservées.



La manipulation du treuil nécessite 2 personnes dont un salarié temporaire sur la période mars-juin. Une personne dirige le cultivateur de bas en haut et le long des ceps de vigne. Une autre personne gère la puissance de traction et peut faire contrepoids de manière à ce que le treuil ne bascule pas en cas d'obstacles rencontrés par le cultivateur (roche mère).



Quel impact sur l'érosion des sols ? Selon Hervé, le travail du sol au cultivateur à l'aide du treuil crée des petites « vagues » et peut favoriser l'érosion contrairement à un travail à la charrue à 1 soc qui laisse une surface plane. Pour contrer cela, le cultivateur est passé dans la diagonale de façon à casser le mamelon de terre créé par le passage dans le sens de la pente. Il faut également noter que les parcelles sont enherbées de novembre à mars et que le risque d'érosion est donc réduit à cette période-là en comparaison à une parcelle à nu (désherbée chimiquement) avec murettes. Le travail du sol est réalisé hors des périodes de fortes pluies (automne et été). Pendant le printemps/été quand le sol est à nu, il y a un petit risque d'érosion mais le sol étant plus aéré car travaillé, l'infiltration de l'eau est plus importante que sur sol désherbé chimiquement et plus tassé.

Vieilles vignes en coteaux très pentus (pente > 30%) – 4,14 ha :



Les 4,14ha de vignes en coteaux fortement pentus sont désherbés chimiquement. Aucune solution alternative rentable n'a été trouvée pour ces parcelles là (pour certaines centenaires), qui assurent encore aujourd'hui la production d'un vin de grande qualité. Elles sont constituées en terrasses, délimitées par des murettes de schiste. Des collecteurs d'eaux de ruissellement sont présents sur ces parcelles. A moyen termes, ces parcelles seront abandonnées. De nouvelles vignes sont en plantation sur des parcelles moins pentues dans le but de les remplacer.

INTÉRÊTS DU POINT DE VUE DE L'AGRICULTEUR

Economiques	Agronomiques	Environnementaux
➤ Faible investissement matériel ➤ Travail coûteux en temps : nécessite la présence de 2 personnes pour manipuler le treuil et le cultivateur ➤ Si présence de murette, travaux lourds de terrassement nécessaires	➤ Désherbage précis et proche des ceps ➤ Aération du sol	➤ Permet de se passer d'herbicides ➤ Peut favoriser l'érosion par rapport à une parcelle 100% enherbée ➤ Réduit l'érosion par rapport à une parcelle désherbée chimiquement
Social : travail long et difficile		

SÉLECTION MASSALE

LA DÉMARCHE

La sélection massale consiste en la sélection d'individus aux potentiels génétiques variés (pieds de vigne) parmi une population diversifiée (parcelle de vigne non issue de sélection clonale). Au contraire de la sélection clonale qui consiste à sélectionner un seul individu exprimant un potentiel génétique intéressant de manière à le multiplier « à l'infini ». Toutefois, les caractéristiques sélectionnées sur les clones ne satisfont pas les associés du domaine de la Casablanca-Nenu. Le taux de grappe par pied et le taux de sucre sont trop importants. De plus, le taux de sucre tend à augmenter avec le réchauffement climatique. Les associés sont à la recherche de raisins moins sucrés et de plants produisant moins de grappes afin d'obtenir la qualité des vins souhaitée.



LES SAVOIRS AGROÉCOLOGIQUES

Le domaine de la Casablanca-Nenu travaille avec un pépiniériste expert dans le domaine de la sélection massale (Lilian Berillon).

Les étapes :

- **Sélectionner les pieds de vigne** sur les parcelles les plus vieilles du domaine (ou parcelles extérieures au domaine par le pépiniériste). Les sarments qui servent à la greffe (greffons) sont sélectionnés sur des vieilles vignes (jusqu'à 90 ou 100 ans) qui ont été plantées avant les années 1970, date de début du clonage de la vigne.

Critères de sélection : d'abord par le cépage puis par leur historique (plants ne dépérissant pas, résistants à la sécheresse, donnant des raisins de qualité...)

- **Récolter les sarments à greffer**
- **Greffer**

Deux procédés possibles pour le greffage :

- **Greffé-soudé** : achat de plants déjà greffés par le pépiniériste (3,5€). Après la sélection des sarments, il faut les apporter au pépiniériste qui réalise ensuite le greffage. Le pépiniériste peut également faire de la sélection sur ses vignes ou chez d'autres viticulteurs. Il fait le greffage et vend le plant greffé et déjà « soudé », prêt à produire. Le greffé-soudé est planté tel quel et entrera en production rapidement. Les porte-greffes utilisés sont le R110 et le Rupestris du Lot.
- **Greffage en place sur plants racinés** : achat du porte-greffe, qui est le plant dit « raciné », Rupestris du Lot ou R110. Le pépiniériste produit et vend les racinés. Le domaine de la Casablanca-Nenu achète les plants racinés (2€) qui sont les porte-greffes, les plante sur les parcelles du domaine et les laisse en attente de greffe (de 2 à 4 ans, voire plus longtemps selon le temps de développement nécessaire pour atteindre le diamètre souhaité). Ils réalisent ensuite eux même le greffage.

Le greffé-soudé est plus cher à l'achat mais est une solution beaucoup plus rapide que le greffage en place. C'est donc la technique privilégiée pour mettre en place de nouveaux « rabassats » (plantiers). Si cette plantation n'a pas été assez anticipée, le domaine a recours à des plants greffés-soudés dont les greffons ne proviennent pas de leurs vignes. Dans ce cas la génétique de la vigne du domaine n'est pas forcément conservée.

Le greffage en place est moins couteux à l'achat mais nécessite beaucoup de temps. L'avantage est de conserver la génétique des vignes du domaine et surtout de favoriser un enracinement profond. En effet le porte-greffe est implanté sur la parcelle plusieurs années avant le greffage et développe un pivot plus bas lui permettant de mieux résister à la sécheresse. Le greffage en place est surtout pratiqué pour remplacer des plants morts au sein d'une vigne déjà en place.

Un an après le greffage, les racines superficielles sont coupées de manière à favoriser le développement en profondeur du système racinaire.



INTÉRÊTS DU POINT DE VUE DE L'AGRICULTEUR

Economiques	Agronomiques	Environnementaux
➤ Plants plus résilients, peu de mortalité et peu sensibles aux maladies ➤ Plus coûteux que de planter des vignes issues de la sélection clonale car ces plants ne sont pas subventionnés	➤ Favorise un enracinement profond, particulièrement grâce au greffage en place ➤ Taux de grappe par pied moins élevé que sur les clones ➤ Taux de sucre moins important que sur des clones	➤ diversité génétique ➤ vignes adaptées à la sécheresse / au changement climatique

MES PROJETS

- Continuer à planter des « rabassats » (plantiers) afin d'augmenter les surfaces de vignes mécanisables et afin d'arrêter progressivement l'utilisation d'herbicides. L'objectif est d'atteindre environ 6 ha au total sans engrais minéraux et sans produits phytosanitaires de synthèse.
- Ré impulser une dynamique collective sur le pâturage des vignes et des garrigues au sein du GIEE « Agropastoralisme côte vermeille »

MES SOURCES

- GIEE Agropastoralisme côte vermeille



- Lilian Bérillon



- 9 caves

LES 9 CAVES

GALERIE PHOTO



Laurent, Hervé et Valérie



Vignes du domaine de la Casa Blanca



Treuil



Cultivateur



Enherbement spontané au printemps



Brebis du domaine de la Casa Blanca



Desherbage mécanique



Treuil



Vigne en coteau (+ de 30% de pente)